



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tuberculose

Question écrite n° 17507

Texte de la question

M. Jean-Michel Dubernard attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation epidemiologique actuelle de la tuberculose en France. Il souhaiterait connaitre l'origine et la qualite des informations concernant la maladie, en particulier chez les sujets porteurs du virus HIV. Il lui demande des informations sur le fonctionnement des registres de tuberculeux existant eventuellement, et les conditions de creation de nouveaux registres.

Texte de la réponse

La surveillance de la tuberculose en France est realisee grace au systeme de declaration obligatoire de la maladie. Les informations contenues dans la fiche anonyme permettent de connaitre les caracteristiques socio-demographiques des cas en terme d'age, de sexe, de nationalite et de domicile. Les renseignements fournis portent egalement sur la forme clinique, la contagiosite, les antecedents de tuberculose, la vaccination par le BCG et les resultats de recherche des anticorps anti-VIH. La qualite et l'exhaustivite des declarations de la maladie dependent essentiellement des medecins cliniciens qui en font le diagnostic. Malgre une sous-declaration variable selon les departements, les donnees obtenues par ce systeme permettent de connaitre les tendances de la tuberculose et de determiner les groupes de population les plus touches par la maladie. Ainsi, des 1990, l'analyse des chiffres a permis de percevoir l'arret de la decroissance et de savoir dans quels departements et dans quelles tranches d'age la recrudescence s'amorçait. Il a ete possible alors de mener une reflexion pour adopter le dispositif de prevention, et en particulier sur les differentes mesures a prendre pour depister le plus efficacement possible la maladie et prevenir les risques de transmission dans les lieux de soins. Pour ameliorer la surveillance de la maladie, la fiche de declaration obligatoire sera completee d'informations sur la survenue d'un cas en collectivite et sur le pays de naissance du malade. Des enquetes sur des groupes specifiques de population comme celle des detenus sont en cours dans deux regions. Certains departements tenaient des registres de tuberculose qui, pour la plupart, ont ete abandonnes avec la baisse de l'incidence de la maladie depuis plusieurs annees. La tenue d'un registre necessite en effet des moyens en personnel importants dont le cout n'est pas negligeable. Dans le cas de la tuberculose, les elements epidemiologiques dont on dispose aux niveaux national et local ne justifient pas la creation de tels registres.

Données clés

Auteur : [M. Dubernard Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17507

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3966

Réponse publiée le : 24 octobre 1994, page 5275